

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES PETITIONS**  
**chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Pétition pour le maintien de la Poste de Paudex**

**1. PREAMBULE**

La commission des pétitions, était composée de Mme Aline Dupontet, de MM. Daniel Trolliet, Daniel Ruch, Hans-Rudolf Kappeler, François Brélaz (qui remplace Pierre Guignard), Jean-Marc Nicolet, Philippe Germain, Jérôme Christen, Pierre-André Pernoud et Michel Renaud (qui remplace Catherine Aellen) et a siégé en date du 16 janvier 2014 sous la présidence de Mme Véronique Hurni.

M. Cédric Aeschlimann, Secrétaire de commission parlementaire, est remercié pour les notes de séances.

**2. PERSONNES ENTENDUES**

Pétitionnaires : M. André Crousaz, M. Georges Fontana.

Représentant de l'Etat : DECS, SPECo (Service de la promotion économique et du commerce), M. Jean-Baptiste Leimgruber, Responsable de l'Unité Economie régionale.

Représentants de la Poste Suisse S.A. : M. Dominique Telley, Directeur adjoint Affaires publiques, M. Christian Jacquier, Responsable Secteur de Vente au sein de Réseau postal et vente.

**3. DESCRIPTION DE LA PETITION**

Les pétitionnaires s'insurgent contre la fermeture de la poste de Paudex. Dans un texte signé par 2589 signatures, ils demandent qu'il soit renoncé à cette décision qu'ils estiment d'autant plus dommageable qu'environ 200 personnes fréquentent chaque jour cet office extrêmement bien situé et qu'ils ne se satisfont pas de son remplacement par la création d'une agence postale dans une pharmacie.

**4. AUDITION DES REPRÉSENTANTS DES PETITIONNAIRES**

*Office très fréquenté*

Les habitants de Paudex ont reçu en mai 2013 un formulaire jaune leur indiquant que le bureau de poste allait fermer et que d'autres solutions seraient trouvées pour y pallier. Paudex est un village de 1400 habitants situé entre Lutry et Pully. Sa poste était idéalement placée sur un axe utilisé par les pendulaires et donc bien fréquentée : les pétitionnaires estiment qu'entre 3'600 et 4'000 clients utilisent ce service chaque mois ce qui explique le succès de la pétition. Nespresso possède deux grands centres à proximité dont le personnel vient régulièrement à La Poste.

*Service public sacrifié*

A leur première lettre envoyée à la direction de l'ancienne régie fédérale, ils ont obtenu comme réponse que La Poste « s'organisait comme elle l'entendait ». Les pétitionnaires déplorent une absence de dialogue et de communication. Ils constatent que cette fermeture s'inscrit dans le contexte général d'un service public sacrifié sur l'autel de la rentabilité. Ils attendent du Grand Conseil et du gouvernement vaudois qu'ils se mobilisent et fassent savoir qu'ils estiment nécessaire de maintenir des bureaux postaux dans les villages vaudois. La solution de la pharmacie ne leur paraît pas adéquate

dès lors que qu'ils voient mal 200 clients se promener au milieu de personnes qui viennent acheter des médicaments. La fermeture de l'Office actuel est prévue pour le 15 mars et la réouverture dans la pharmacie le 17 mars. La Municipalité a été entendue par La Poste et le syndic a fait savoir que cette fermeture était son affaire.

#### *Pas pratique pour les aînés*

Les pétitionnaires constatent que les gros colis devront être retirés à Lutry ou à Pully, ce qui posera des problèmes aux personnes à mobilité réduite dont de nombreux aînés. Il n'existe que deux places de parc à côté de la pharmacie contre les six à côté de l'Office postal. En raison de sa situation, le bassin de population touché par ce bureau de poste s'étend à Belmont, Cully, Lutry, l'Est et le Sud lausannois, soit environ 5000 à 6000 habitants. Une douzaine de lettres ont été écrites par des habitants à La Poste, mais aux yeux des pétitionnaires aucun de leurs arguments n'a trouvé réponse. A noter que le loyer des locaux est modéré mais que pour poursuivre son exploitation, le bâtiment nécessiterait une réhabilitation.

### **5. AUDITION DES REPRESENTANTS DE LA POSTE SUISSE S.A.**

#### *La pratique de la poste*

Les représentants de La Poste expliquent que l'analyse de leur réseau est permanente. Les changements des habitudes des clients, la concurrence accrue et la baisse importante des transactions aux guichets les obligent à réagir rapidement en conformité avec le mandat confié par leur propriétaire, la Confédération. La Poste Suisse SA n'est pas une organisation à but non lucratif et plus une régie fédérale, mais une entreprise qui doit verser des salaires dans un contexte qui se détériore. Il faut maintenir un réseau postal sur l'ensemble du territoire tout en tenant compte de critères économiques et de rentabilité. La Poste analyse la situation par zone et lorsqu'une mesure doit être prise, cherche le dialogue avec les autorités communales pour trouver une solution la mieux adaptée à la situation locale. Ces solutions sont nombreuses, dont celle des agences qui a été jugée la meilleure pour Paudex. Ce dossier a été traité comme les autres, dans le respect du cadre légal imposé, selon l'article 34 de la Loi sur la Poste. Cette disposition oblige La Poste à informer et tenter d'obtenir un *modus vivendi* avec les communes lors de la suppression d'un Office de poste. A défaut d'accord avec l'autorité communale concernée, elle peut s'adresser à un organe indépendant mis en place par le Conseil fédéral, la PostCom, qui vérifie l'organisation du service postal sur l'ensemble du territoire en tenant compte de sa concurrence.

#### *Les contacts avec les autorités*

La Municipalité de Paudex a été contactée par La Poste en août 2012. Le dialogue s'est étendu sur 7 mois jusqu'à fin mars 2013. Il y a eu 3 entretiens et un échange de courrier sans qu'un accord soit trouvé. En mai 2013, la Poste a signifié à la commune la décision du remplacement de l'Office de poste par une agence. La Municipalité a alors usé de son droit de vérification auprès de PostCom. Cet organe a analysé les deux points de vue et est arrivé à la conclusion en octobre 2013 que la décision de la Poste était conforme à la loi. Cette information a alors été communiquée à la population et à la Municipalité.

#### *L'agence postale*

L'objectif de partenariat de La Poste est de créer des synergies entre une activité commerciale et l'activité postale, le modèle de base le plus intéressant étant la solution de la Poste intégrée à l'épicerie du village. Il y a actuellement 563 agences en exploitation. L'offre de prestation de base est plus large que ce que le service public se doit d'offrir, l'avantage principal étant un horaire d'ouverture bien plus conséquent que celui d'un Office de poste. Dès que le partenaire ouvre son commerce, la prestation est disponible. Cette solution permet le dépôt d'envois, des lettres et colis, des express, la vente de timbres-poste, les retraits d'envois, etc. Il est aussi possible de faire des paiements avec des bulletins de versement, mais uniquement avec des paiements par carte postale ou Maestro. Le dernier volet des prestations concerne le retrait d'argent avec un montant maximum de CHF 500.-.

### *La clientèle ira ailleurs*

A la question de savoir comment la pharmacie va-t-elle pouvoir absorber 200 clients par jour, il est répondu qu'il s'agit de 200 transactions par jour et non de clients. Et qu'avec le positionnement de la pharmacie, en dehors de l'axe principal de transit, les pendulaires vont naturellement se diriger vers l'un des offices de poste les plus proches, soit Cully et Lutry.

Sur la question de la confidentialité, il est répondu que pour les actes de poursuite par exemple, ce type de prestation n'est pas fourni par une agence : il faudra se rendre dans un Office de poste traditionnel.

## **6. AUDITION DU REPRESENTANT DE L'ETAT**

Le représentant de l'Etat de Vaud précise que les relations entre le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) de l'Etat de Vaud et la Poste sont légales et formalisées par la Loi sur la Poste. Une rencontre a lieu au minimum une fois par année et permet de faire le point sur les dossiers en cours. La Poste applique avec rigueur et sérieux le cadre légal et les informations remontent de manière structurée auprès du service cantonal. Lors de la prochaine séance avec la Poste, le SPECo recevra un rapport complet qui fera notamment état des entretiens avec les communes. Il indique que la réponse à l'interpellation Marc Oran sur ce thème est en voie de finalisation. Il constate que la forme de l'agence postale rencontre souvent une phase de satisfaction après une phase de mécontentement et d'inquiétude. Cela peut même être salvateur : au col des Mosses, un point i et un Office de poste périllicitaient. Le modèle de l'agence postale a été mis en place et cela a permis de faire survivre les deux, en offrant un horaire plus étendu à la Poste.

## **7. DELIBERATIONS**

### *Favorable à la prise en considération*

- La poste prend une orientation regrettable à tel point qu'on peut se demander si le client est encore une préoccupation. Le service public se détériore de jour en jour et il faut tirer la sonnette d'alarme.
- Il n'est pas acceptable qu'une entreprise fédérale régaliennne participe au démantèlement du service public. Que se passe-t-il si le commerce qui a accepté le rôle d'agence ferme au bout de quelques mois ? Ces solutions sont boîteuses.
- Il est gênant que l'on confonde les genres et les métiers en faisant d'assistantes en pharmacie des buralistes postales.
- Le manque de confidentialité pose problème. C'est particulièrement gênant dans une pharmacie où des personnes sont susceptibles d'aller chercher un test de grossesse, une trithérapie ou des médicaments contre le cancer.
- Le fait que la Poste refuse de communiquer des chiffres, y compris à la Commission des pétitions, laisse penser que cet Office était rentable.
- S'il est exact que personne n'est licencié, dans le cadre des mutations, il peut y avoir une rétrogradation de deux classes de salaire et il peut être imposé jusqu'à une heure de déplacement sur le lieu de travail. Les conditions de travail sont donc dégradées.
- Un commissaire estime que si nous avons soutenu le cas du guichet de la gare de Moudon, par cohérence, il faut soutenir ce cas similaire.
- Les pétitionnaires n'ont guère été défendus par la Municipalité qui a vite baissé les bras et s'est peu manifestée publiquement en faveur des pétitionnaires. Le Grand Conseil doit donc manifester ses regrets face au démantèlement d'un éminent service public

### *Contre la prise en considération*

- Le système de l'agence peut être un avantage, car il permet des horaires d'ouverture plus larges. Des exemples démontrent que ceux qui l'ont expérimenté ne voudraient pas revenir en arrière.

- Chaque cas est différent, celui de Paudex ne pose pas de problème particulier.
- La commune est seule responsable d'avoir trop vite obtempéré et le Grand Conseil n'a aucun pouvoir.
- Si les communes veulent maintenir un Office de poste, elles peuvent payer la prestation, qui se chiffre en plusieurs dizaines de milliers de francs.

## **8. CONCLUSIONS**

Une large majorité de commissaires ne contestent pas la nécessité pour La Poste d'équilibrer ses comptes, mais constate en l'occurrence, qu'elle fait de gros bénéfices (environ 900 millions ces deux dernières années) et que sa mission de service public devrait la conduire à modérer son approche lucrative en particulier pour tenir compte d'une partie de la population qui a des problèmes de mobilité.

## **9. VOTE**

Prise en considération de la pétition

*Par 8 voix pour, 3 contre et 0 abstention, la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération cette pétition et de la renvoyer au Conseil d'Etat.*

Vevey, le 7 mars 2014.

Le rapporteur :  
*(Signé) Jérôme Christen*